

Commune d'Ayguesvives

Compte Rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2017

**Etaient présents :** ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

**Absents excusés :** CHAUVET Michel, MAUFRAS Jean-Yves,

**Procurations :** CHAUVET Michel a donné procuration à VATIN Marc, MAUFRAS Jean-Yves a donné procuration à LAFFONT Maryse,

**Début de séance : 21 heures**

### **Ordre du jour :**

- Validation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017
- Comptes de Gestion 2016 de la Commune et de la Caisse des Ecoles
- Vote des Comptes Administratifs 2016 de la Commune et de la Caisse des Ecoles
- Organigramme des services municipaux
- Création de 2 postes d'Emploi d'Avenir
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Questions diverses

### **1 - Election du secrétaire de séance**

P. ADAM est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **2 – Validation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **3 – Comptes de Gestion et Comptes Administratifs de la Commune et de la Caisse des Ecoles**

Le compte administratif de la Caisse des Ecoles n'a eu qu'une seule opération de recette de 3.05€ en 2016.

Ce montant s'ajoute aux 144,21€ du résultat précédent de 2015. Le résultat cumulé à fin 2016 est donc de 147,26€

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal a été vérifié par les services communaux est conforme au compte administratif.

Le compte administratif de la commune

|   | SECTIONS                  | DEPENSES       | RECETTES       | Résultat      |
|---|---------------------------|----------------|----------------|---------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE 2016 (mandats et titres) | Section de fonctionnement | 1 928 678,46 € | 2 219 727,00 € | 291 048,54 €  |
|   | Section d'investissement  | 270 049,50 €   | 214 601,71 €   | - 55 447,79 € |
|   | Total réalisations        | 2 198 727,96 € | 2 434 328,71 € | 235 600,75 €  |

|                            |   |  |              |
|----------------------------|---|--|--------------|
| REPORTS DE L'EXERCICE 2015 | Excédent ou déficit de fonctionnement N-1 |  | 660 651,46 € |
|                            | Excédent ou déficit d'investissement N-1  |  | 4 283,34 €   |

|                                |                |                |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Total (réalisations + reports) | 2 198 727,96 € | 3 099 263,51 € |
|--------------------------------|----------------|----------------|

|                                      |                                 |              |              |
|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|--------------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 | Section de fonctionnement       |              |              |
|                                      | Section d'investissement        | 274 649,92 € | 212 838,22 € |
|                                      | Total des RAR à reporter en N+1 | 274 649,92 € | 212 838,22 € |

|                 |                           |                |                |                |
|-----------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | 1 928 678,46 € | 2 880 378,46 € | 951 700 €      |
|                 | Section d'investissement  | 544 699,42 €   | 431 723,27 €   | - 112 976,15 € |
|                 | Total cumulé              | 2 473 377,88 € | 3 312 101,73 € | 838 723,85 €   |

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal a été vérifié par les services communaux est conforme au compte administratif.

Afin de procéder au vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs de la Caisse des Ecoles et de la Commune, le Maire quitte la salle.

J. Sartori, Première Adjointe, prend la présidence du Conseil.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de la Commune.

#### **4 – Organigramme des services municipaux**

Un nouvel organigramme des services communaux a été établi, afin de prendre en compte notamment un nouveau poste de Responsable de la Commande Publique.

Cet organigramme a été soumis au Centre De Gestion 31 qui l'a validé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouvel organigramme des services de la Commune.

## **5 – Création de 2 postes d'Emploi d'Avenir**

La collectivité souhaite créer 2 Emplois d'Avenir dans les conditions suivantes :

Poste 1 : Agent polyvalent des services techniques

Poste 2 : Animateur de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et agent polyvalent d'entretien des locaux.

Durée des contrats : 36 mois - Durée hebdomadaire de travail : Temps complet - Rémunération SMIC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ces 2 postes d'Emploi d'Avenir

## **6 – Mise à jour du tableau des effectifs**

Une actualisation de ce tableau est nécessaire afin de permettre une meilleure gestion administrative du personnel communal.

Cette actualisation est administrative et n'impacte pas l'effectif réel de la Commune d'Ayguesvives. Elle provient du changement de grade ou cadre d'emploi de certains agents suite à des mobilités, réussite à concours, avancement de grade ou promotion interne...

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à jour proposée, du tableau des effectifs.

## **7 – Ajout d'une délibération à l'ordre du jour**

Il est proposé d'ajouter le point et de délibérer sur le sujet suivant :

Participation de la commune à un groupement de commande « Marché opérateurs - télécom » coordonné par le Sicoval et réunissant, en plus du Sicoval, probablement les 5 communes suivantes: Ramonville, Castanet, Escalquens, Labège et Ayguesvives.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour et accepte de délibérer sur cette question.

## **8 – Participation de la commune à un groupement de commande Marché Télécom**

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services, le SICOVAL propose de constituer un groupement de commandes pour le marché opérateurs télécom.

Le coordonnateur du groupement de commandes est le Sicoval. Il est chargé de procéder à l'organisation des opérations de sélection du prestataire dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune à ce groupement de commande pour le Marché Opérateurs Télécom.